Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Québec
Direction de santé publique

Mpox (variole simienne)

APPEL À LA VIGILANCE
Octobre 2025

Hausse des cas de mpox dans la région de la Capitale-Nationale

À l'attention des professionnels de la santé des urgences, des cliniques médicales et des GMF, aux pédiatres, aux pédiatres-infectiologues et aux microbiologistes-infectiologues des établissements de santé

CONTEXTE

- À la fin juillet 2025, la Direction régionale de santé publique de Montréal a émis un appel à la vigilance rapportant une hausse récente du nombre de cas de mpox (clade 2b). Dans la Capitale-Nationale, trois cas ont été confirmés dans les deux dernières semaines. La caractérisation du clade est à venir. La transmission implique principalement des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH).
- Rappelons qu'au Québec, une première éclosion de mpox du clade 2b est survenue entre le 12 mai 2022 et le 14 février 2023, avec un total de 527 cas déclarés (MSSS, 2023). En 2024, une deuxième éclosion a eu lieu au Québec, avec un total de 61 cas de mpox déclarés (ASPC, 2025). Au Canada, la vaste majorité des cas de mpox répertoriés par le Laboratoire national de microbiologie de l'ASPC appartiennent au clade 2b. Jusqu'à présent, un seul cas de clade 1b a été détecté au Canada. Cet individu résidant au Manitoba avait acquis son infection en voyage (ASPC, 2025). Le clade 2b a tendance à causer une maladie plus bénigne que le clade 1 (INSPQ, 2025; MSSS, 2023).
- Le 14 août 2024, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) avait déclaré une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) en lien avec la recrudescence de la mpox (variole simienne) en République démocratique du Congo et dans un nombre croissant de pays d'Afrique. L'émergence de la mpox du clade 1 et la propagation rapide dans d'autres pays avaient mené à cette décision. En juin 2025, l'OMS a jugé que la recrudescence observée de la mpox répondait toujours aux critères d'une USPPI (OMS, 2025).
- Alors que le clade 2b se transmet principalement par contact sexuel, le clade 1 se transmet par contact sexuel, mais aussi par d'autres voies de transmission, telles que des contacts étroits au sein de la même famille incluant des enfants. À noter que les mesures de contrôle et de prévention pour la mpox sont les mêmes pour les clades 1 et 2.

La Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale invite les cliniciens à rehausser leur vigilance face à la mpox et à continuer de promouvoir la vaccination auprès des personnes correspondant aux indications du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes pourront être ajustées selon l'évolution de la situation épidémiologique.

1. **Mesure de prévention et contrôle des infections (PCI) en milieu de soins :**
   - Implanter, dans les cliniques médicales et les centres hospitaliers, un triage diligent permettant d'identifier les personnes présentant des symptômes de mpox (voir les définitions de cas à l'annexe 1) afin que les mesures de précautions appropriées soient appliquées rapidement lors de la consultation.

2. **Évaluer et assurer la prise en charge des personnes présentant des lésions de la peau ou des muqueuses suggestives de mpox :**
   - Envisager les étiologies les plus communes, soit l'herpès simplex, la syphilis, le virus varicella-zoster ou la lymphogranulomatose vénérienne. Se référer aux Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement et aux guides d'usage optimal de l'INESSS pour connaitre les tests diagnostiques et les recommandations de prise en charge.
   - Envisager le diagnostic de mpox chez les personnes avec des symptômes compatibles, même si elles ont déjà reçu le vaccin contre la mpox; aucun vaccin n'est efficace à 100 %.

3. **Investiguer toute personne répondant à la définition de cas suspect ou probable d'infection à *orthopoxvirus*** (**voir les définitions à l'annexe 1**).
   - Se référer au Guide des services du Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) : Orthopoxvirus simien (Mpox virus) : Détection (TAAN) sur spécimen clinique | Institut national de santé publique du Québec (inspq.qc.ca).
   - Les spécimens prélevés de patients chez qui la mpox est suspectée sont considérés comme des matières infectieuses de catégorie A pour le transport. Ces spécimens peuvent toutefois être envoyés en catégorie B via le certificat temporaire TU 0886 (à inscrire sur la boîte d'envoi). Il est également demandé d'apposer une étiquette sur l'extérieur du sac et d'y inscrire lisiblement «BIOSÉCURITÉ».
   - Appeler votre laboratoire de microbiologie serveur avant l'envoi des échantillons. Pour plus de détails, consulter ce communiqué d'OPTILAB Capitale-Nationale.
   - S'il est impossible de réaliser les prélèvements sur place, le patient peut être référé à un service de prélèvement spécifique du CIUSSS de la Capitale-Nationale (prélèvement de lésion cutanée pour TAAN). L'usager doit communiquer **avec la centrale de rendez-vous au 1-418-628-6808, option 8,** du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h.

4. **Recommander à la personne symptomatique sous investigation pour une mpox de :**
   - Porter un masque médical lors d'interaction sociale;
   - Couvrir ses lésions;
   - Éviter les contacts sexuels;
   - Privilégier un mode de transport qui minimise les contacts directs avec d'autres personnes.
     De plus, pour les personnes qui répondent à la définition de cas probables ou confirmés, les mesures suivantes sont recommandées (voir l'annexe 2).

5. **Signaler rapidement à la DSPublique du CIUSSS de la Capitale-Nationale toute personne répondant aux définitions de cas suspect, probable ou confirmé de mpox (voir les définitions à l'annexe 1) :**
   - Pendant les heures ouvrables, utiliser le formulaire de déclaration de variole simienne et le faire parvenir **par télécopieur au 418-661-7153**. Le formulaire est disponible à l'adresse suivante: https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/variole-simienne
   - En dehors des heures ouvrables, aviser le médecin de garde au **418-666-7000, option 3, puis option 1**.

***** Ces coordonnées sont réservées aux professionnels de la santé et ne doivent pas être divulguées au public. *****

   - Les interventions suivantes seront notamment réalisées par la santé publique, en plus de l'enquête :
     - La vaccination en prophylaxie post-exposition sera organisée lorsqu'indiquée pour les personnes asymptomatiques âgées de 18 ans et plus ayant eu une exposition significative (contact) avec un cas probable ou confirmé;

- Le cas probable ou confirmé sera contacté pour recevoir les recommandations de PCI additionnelles qui s'appliquent.

6. **Recommander la vaccination en préexposition aux personnes correspondant aux indications du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)**
   - Recommander la vaccination primaire complète (2 doses avec un intervalle d'au moins 28 jours) selon les indications du PIQ.
   - Les personnes à risque pour la mpox qui ne sont pas adéquatement vaccinées sont encouragées à prendre rendez-vous pour la vaccination sur Clic Santé.

Il est également possible d'appeler **la centrale de rendez-vous au 1-418-628-6808, option 6,** du lundi au vendredi de 8 h à 16 h pour prendre un rendez-vous.

Bien que l'offre de vaccination accessible sur Clic Santé s'adresse aux personnes de 18 ans et plus, le Comité sur l'immunisation du Québec (**CIQ)** considère que la vaccination d'une personne âgée de moins de 18 ans est possible selon les mêmes indications que chez les adultes, mais que les avantages et les risques devraient être évalués au cas par cas.

S'il y a des mises à jour sur les indications de vaccination, celles-ci seront disponibles sur la page du vaccin contre la variole et la mpox dans le protocole d'immunisation du Québec (PIQ). Pour les autres mesures préventives dans le contexte de voyage, veuillez vous référer au Guide d'intervention santé-voyage de l'INSPQ.

Les Info-MADO sont accessibles en ligne : https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/professionnels-sante/info-mado. Le code QR ci-dessous vous redirige vers la même page.

ANNEXE 1 : Définitions des cas

Définitions de cas (Mise à jour du 2 octobre 2024)

CAS SUSPECT

Personne qui présente une ou des lésions cutanées[1] avec au moins un symptôme systémique (fièvre, céphalée, myalgie, arthralgie, dorsalgie ou lymphadénopathies) sans autre cause évidente.

OU

Personne qui présente une ou des lésions cutanées[1] génitales, périanales ou orales sans autre cause évidente.

CAS PROBABLE

Détection d'un virus du genre orthopox par un test de laboratoire approprié

OU

Cas suspect qui répond à l'un des trois critères suivants :

- exposition significative[2] avec un cas confirmé de variole simienne dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes;
  OU
- homme ayant eu au moins un contact sexuel avec un autre homme dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes;
  OU
- exposition significative[2], au cours des 21 jours précédant l'apparition des symptômes, dans un pays où une transmission soutenue de mpox est documentée[3].

CAS CONFIRMÉ

Détection de l'*Orthopoxvirus* simien par un test de laboratoire approprié.

[1] *Macules, papules, vésicules, pustules, ulcères, lésions croûtées.*

[2] *Les situations suivantes sont considérées comme des expositions significatives :*

- *personne dont la peau ou une muqueuse a été en contact direct avec des lésions cutanées ou avec des liquides biologiques ou des surfaces et objets contaminés par les liquides biologiques, incluant les vêtements et la literie du cas;*
  OU
- *contact à moins d'un mètre face à face pendant 3 heures ou plus (cumulatif sur 24h) sans masque de procédure pour le cas et le contact;*
  OU
- *contact avec un animal sauvage mort ou vivant ou un animal de compagnie exotique qui est une espèce endémique d'Afrique centrale ou avoir utilisé un produit dérivé de ces animaux (par exemple, viande de gibier, crèmes, lotions, poudres).*

[3]***Pour obtenir de l'information sur la situation épidémiologique de la mpox par pays, consulter le site de l'INSPQ*** **Recommandations par pays | Institut national de santé publique du Québec (inspq.qc.ca)**

ANNEXE 2 : Consignes pour les cas probables et confirmés

Consignes à appliquer par le cas

Jusqu'à ce que toutes les lésions cutanées soient entièrement soignées (croûtes tombées) et qu'une couche de peau saine soit présente :

- Couvrir les lésions cutanées avec un vêtement ou bandage.
- Éviter les contacts sexuels.
- Éviter toutes les activités (p. ex. : familiales, sociales, travail, loisirs) susceptibles d'engendrer un contact direct d'une lésion non couverte ou impossible à couvrir avec :
    - la peau ou les muqueuses d'une autre personne;
    - tout objet ou surface avec lesquels d'autres personnes pourraient entrer en contact.
- Éviter dans la mesure du possible le partage d'espaces communs et le contact avec des enfants, des femmes enceintes et des personnes dont le système immunitaire est affaibli (au domicile et dans des milieux de vie collectifs comme les refuges, les casernes, etc.).
- Porter un masque de qualité médicale lorsqu'à un mètre ou moins d'une autre personne autant à l'extérieur qu'à l'intérieur.
- Par mesure de précaution, les personnes infectées devraient protéger leurs animaux comme elles le font pour les personnes autour d'elles. Des infections par ce virus ont été identifiées chez certains animaux exotiques (p. ex. : rongeurs) et la transmission entre les animaux et les humains est possible. Éviter les contacts avec les animaux si possible.
- Ne pas partager ses objets personnels tels que vêtements, literie, ustensiles, etc.
- Prendre des précautions lors de la manipulation des pansements ou du linge souillé pour éviter tout contact direct avec du matériel contaminé.
- Pratiquer l'hygiène des mains régulièrement, éviter de se toucher les yeux et d'utiliser des verres de contact pour réduire le risque de mpox oculaire.
- Prendre des précautions pour le lavage du linge souillé (p. ex. : literie, serviettes et vêtements) :
    - Ne pas secouer ni manipuler le linge souillé d'une manière susceptible de disperser des particules infectieuses dans l'air;
    - Laver le linge souillé dans une machine à laver avec de l'eau chaude et du détergent.
- Éviter les transports en commun et privilégier un mode de transport qui minimise les contacts directs avec d'autres personnes.

Autres consignes

- Lorsqu'on donne des soins à une personne infectée, se laver les mains à l'eau et au savon ou utiliser une solution hydroalcoolique avant et après les soins, porter des gants avant de toucher les objets et les surfaces souillés puis jeter les gants utilisés dans une poubelle fermée et procéder à nouveau à l'hygiène des mains.
- Informer toutes les personnes chez qui vous constatez la présence de signes cliniques de mpox (que l'infection soit confirmée ou non par un test de laboratoire) qu'elles doivent aviser les partenaires sexuels avec qui elles ont eu des contacts dès le début des symptômes (systémiques ou cutanées) - peu importe le type de contact sexuel et même si le condom a été utilisé.
    - Discuter des stratégies pour aviser les partenaires (p. ex. : rencontre, appel téléphonique, courriel).
    - Fournir de l'information sur l'infection pour que la personne puisse ensuite informer ses partenaires.
    - Présenter les ressources où les partenaires pourront être évalués et dépistés en cas de symptômes ainsi qu'Info-Santé 811.

RÉFÉRENCES

- Mpox (variole simienne) - professionnels | Gouvernement du Québec
- Mpox (variole simienne) | Institut national de santé publique du Québec (inspq.qc.ca)
- Mpox (variole simienne) : Pour les professionnels de la santé | Canada.ca
- Mpox (variole simienne) - Gouvernement du Canada
- https://www.cdc.gov/poxvirus/monkeypox/index.htmlMpox | Mpox | CDC
- Variole simienne (orthopoxvirose simienne) |Organisation mondiale de la Santé
- De l'information pour la population est disponible sur le site du gouvernement du Québec et sera mise à jour régulièrement : Variole simienne/mpox | Gouvernement du Québec